

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 AVRIL 2018 à 20 HEURES 30

L'an deux mil dix-huit, le jeudi cinq avril à 20 heures 30, le conseil municipal de Montfleur légalement convoqué le 27/03/2018, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Claude NEVERS, Maire.**

PRESENTS : MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Jacques GIBOZ, Jean-Claude NEVERS (Sauf vote délibération n°2018-07), André PERICO

Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Nathalie GUYENET

ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie MARTEL, Mrs Frédéric JONESCO, Erwan QUINIOU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel CHAVANT

Délibération n°2018-07 : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Michel CHAVANT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jean-Claude NEVERS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Par 7 VOIX POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	18 817.14 €	0.00 €	0.00 €	38 396.74 €	18 817.14 €	38 396.74 €
Opérations de l'exercice	80 644.62 €	40 053.90 €	91 674.12 €	147 384.25 €	172 318.74 €	187 438.15 €
TOTAUX	99 461.76 €	40 053.90 €	91 674.12 €	185 780.99 €	191 135.88 €	225 834.89 €
Résultats de clôture	59 407.86 €	0.00 €	0.00 €	94 106.87 €	0.00 €	34 699.01 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	99 461.76 €	40 053.90 €	91 674.12 €	185 780.99 €	191 135.88 €	225 834.89 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	59 407.86 €	0.00 €	0.00 €	94 106.87 €	0.00 €	34 699.01 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n°2018-08 : Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, par 8 VOIX POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2018-09 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 94 106.87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement par 8 VOIX POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 55 710.13 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 38 396.74 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 94 106.87 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-59 407.86 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-59 407.86 €
AFFECTATION = C	=G+H	94 106.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		59 407.86 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		34 699.01 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Délibération n°2018-10 : Fiscalité directe locale 2018

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2018 relatifs aux taxes locales transmis par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE par 8 VOIX POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, les taux d'imposition communaux pour 2018 suivants :

	BASES	TAUX	PRODUIT
* TAXE D'HABITATION	223 500	10,07	22 506 €
* TAXE FONCIERE (BATI)	156 600	5,11	8 002 €
* TAXE FONCIERE (NON BATI)	28 000	7,56	2 117 €

Soit un produit fiscal total attendu de 32 625 €

- Autorise M. le Maire à signer l'état 1259

Délibération n°2018-11 : Budget Primitif 2018

Après avoir pris connaissance des propositions de M. le Maire se rapportant aux dépenses et recettes à inscrire au Budget Primitif 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, le budget primitif 2018 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement = 158 244,00 €

Section d'investissement = 136 407,00 €

Total du budget = 294 651,00 €

- PRECISE que le budget est voté au niveau du chapitre.

Affiché le 10/04/2018

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Claude NEVERS